

SYLGARD® 309

Silicone Surfactant

COMMERCIAL

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE:

Actives: Siloxylated Polyether 76%

Surfactant Mixture 24%

REGISTRATION NO. 23078 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Actifs: polyéther siloxylaté 76 %

mélange des surfactants 24 %

No D'ENREGISTREMENT 23078 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON

Net Contents 4 LITRES Contenu net

Dow Corning Canada Inc.
6747 Campobello Road
Mississauga, ON L5N 2M1
Tel: (905) 826-9600
Fax: (905) 858-6005

PRECAUTIONS:

- KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN
- Avoid contact with skin, eyes and clothing. · Wash hands and face with soap and water after using. · Harmful if ingested. · Do not contaminate water, food and feed.
- Store separately from these items. · Wear safety glasses and rubber gloves when using or handling this product.

FIRST AID: **In case of contact with eyes** flush immediately with clean water for 15 minutes. Get medical attention or contact a poison control centre. **In case of contact with skin** wash off affected area with soap and water. Remove and wash contaminated clothing. Do not wash with other clothes. If skin irritation persists seek medical attention or contact a Poison Control Centre. **If swallowed, DO NOT INDUCE VOMITING. Seek medical attention for gastric lavage,** or contact a poison control centre. If vomiting occurs spontaneously, keep patient's head lower than hips to reduce the chance of inhaling liquid. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you, when seeking medical attention.

STORAGE: Do not store at temperatures above 50⁰C. Keep container tightly closed when not in use.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. For further information consult the Material Safety Data Sheet.

DISPOSAL: Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site: 1. Triple-or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. 2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the PEST CONTROL PRODUCTS ACT to use a control product under unsafe conditions.

NOTICE TO BUYER: Seller's guarantee shall be limited to the terms set out on the label and subject thereto, the buyer assumes the risk to persons or property arising from of the use or handling of this product and accepts the product on that condition. SYLGARD® 309 is a registered trade mark of Dow Corning Corp. Inc. 1) Basagran is a registered trade mark of BASF Canada Inc. 2) Pursuit is a registered trade mark of Cyanamid Canada Inc. 3) Roundup, Vision, Laredo, Renegade and Wrangler are registered trade marks of Monsanto Canada Ltd. 4) Tordon 101 is a registered trade mark of Dow Elanco Canada Inc. 5) Glyphos is a registered trade mark of Cheminova Agro A/S, Denmark.

2223333-0697

GENERAL INFORMATION

SYLGARD® 309 Silicone Surfactant has been designed to enhance the efficacy of water soluble post-emergent herbicides. Spray solutions tank mixed with SYLGARD® 309 will completely wet leaf surface. SYLGARD® 309 has also been shown to increase the amount and speed of uptake of water-soluble herbicides. This results in more consistent weed control. Enhanced herbicidal efficacy has been most evident on broadleaf and woody brush weed species. SYLGARD® 309 has been shown to be less effective for enhancing performance on perennial grass weed species.

DIRECTIONS

Add SYLGARD® 309 to the spray tank at the rate of 0.25% by volume (250 mL per 100 Litres of water). If maximum rainfastness is desired increase the rate to 0.375% v/v (375 mL per 100 Litres of water). SYLGARD® 309 should be added last after the herbicide is thoroughly mixed. Agitate to thoroughly mix the water, SYLGARD® 309 and the herbicide. SYLGARD® 309 may be combined with the following liquid herbicides: 1) Basagran on soybeans for annual broadleaf weed control. 2) Pursuit on soybeans for annual broadleaf and grass weed control. 3) Roundup for control of quackgrass and annual broadleaf weeds pre-planting, post harvest and in summerfallow. Also, for control of annual and perennial weeds in areas such as railway, pipeline, highway, power and telephone line right-of-way, petroleum tank farms, pumping installations, roadsides, storage areas, lumber yards, fence rows, industrial plant sites, parking areas, school yards and airports. SYLGARD® 309 may also be used with other glyphosate products such as Vision, Laredo, Renegade, Wrangler and Glyphos if the herbicide labels carry use directions for these use sites. 4) Tordon 101 for control of unwanted brush and broadleaf weeds on rights-of-ways.

5) FORESTRY AND WOODLOT MANAGEMENT

Site Preparation: SYLGARD® 309 may be applied in combination with Vision herbicide for ground and aerial application in areas being prepared for replanting with seedlings. Refer to the Vision Herbicide label for glyphosate rate information.

6) Retain Plant Growth Regulator. Add SYLGARD® 309 at the rate of 0.05-0.1% by volume to improve spray coverage and enhance absorption.

AIRCRAFT APPLICATION: Apply at a rate of 0.25% by volume (250 mL/100 litres of water). Follow the Directions and Precautions on the Vision Herbicide label to ensure the proper aerial application in a site preparation program. Use only for applications listed on the Vision Herbicide label. Refer to the Vision Herbicide label for the rates of glyphosate and water.

DO NOT USE SYLGARD® 309 IN CONIFER RELEASE PROGRAMS OR ON CHRISTMAS TREE PLANTATIONS. Its use in these situations could result in damage to desirable species.

Follow all instructions on rates and precautions included on the herbicide labels, as they may be stricter than those required for Sylgard 309.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'agent tensioactif de Silicone SYLGARD® 309 est destiné à rehausser l'efficacité des herbicides de postémersion solubles à l'eau. Les solutions de pulvérisation où il entre du SYLGARD® 309 mouillent à fond à peu près n'importe quelle surface foliaire. Il est démontré aussi que SYLGARD® 309 augmente la rapidité d'absorption des herbicides solubles à l'eau ainsi que la quantité absorbée. Le désherbage en devient plus constant. L'accroissement de l'efficacité herbicide s'est manifesté le plus dans le cas des espèces à feuilles larges et des mauvaises herbes ligneuses buissonnantes. SYLGARD® 309 s'est montré moins efficace pour hausser la performance dans le cas des graminées vivaces.

MODE D'EMPLOI

Ajouter SYLGARD® 309 au réservoir d'arrosage à raison de 0,25 % en volume (250 mL par 100L d'eau). Pour assurer la résistance maximale à la pluie, porter la dose à 0,375 % (375 mL par 100L d'eau). SYLGARD® 309 doit être ajouté en dernier, une fois l'herbicide mélangé à fond. Agiter de façon à bien mélanger l'eau, le SYLGARD® 309 et l'herbicide. SYLGARD® 309 peut être combiné aux herbicides suivants : 1) Basagran pour le soya; contrôle des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges. 2) Pursuit pour le soya; contrôle des annuelles à feuilles larges et des graminées. 3) Roundup pour contrôler le chiendent et les annuelles à feuilles large dans les jachères d'été et pour contrôler les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans des endroits comme les emprises de chemins de fer, pipelines, routes, lignes électriques et téléphoniques; parcs à réservoirs de pétrole, installations de pompage, abords des routes, endroits d'entreposage, cours à bois, abords des clôtures, terrains d'établissement industriels, terrains de stationnement, cours d'école et aéroports de glyphosate comme Vision, Laredo, Renegade, Wrangler et Glyphos quand leur étiquette mentionne un mode d'emploi pour ces endroits d'utilisation. 4) Tordon 101 pour contrôler les broussailles indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges sur les emprises.

5) GESTION DES FORÊTS ET TERRAINS BOISÉS

Préparation du terrain: On peut utiliser SYLGARD® 309 avec l'herbicide Vision pour un traitement terrestre et par avion dans les endroits qu'on prépare pour la transplantation des jeunes pousses. Consulter l'étiquette de l'herbicide Vision pour des renseignements sur la dose de glyphosate.

6) Retain - Conserver le régulateur de croissance des plantes. Ajouter SYLGARD® 309 à raison de 0,05-0,1% par volume pour améliorer la couverture de pulvérisation et renforcer l'absorption.

APPLICATION PAR AVION: Appliquer à raison de 0,25% par volume (250 mL/100 litres d'eau). Suivre le mode d'emploi et les précautions sur l'étiquette de l'herbicide Vision pour s'assurer que le traitement par avion et la préparation du terrain sont adéquats. Utiliser seulement pour les traitements recommandés sur l'étiquette de l'herbicide Vision.

Ne pas employer le SYLGARD® 309 dans les programmes de dégagement des conifères ni dans les plantations d'arbres de Noël. Son usage dans de tels cas peut faire du tort aux espèces désirables. Consulter l'étiquette de l'herbicide Vision pour les doses de glyphosate et d'eau à utiliser.

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. · Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. · Se laver les mains et le visage au savon et à l'eau après usage.
- Nuisible pour qui l'avale. · Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale.
- Ne pas conserver SYLGARD® 309 avec ces substances.
- Porter des verres protecteurs et des gants de caoutchouc pour employer ou manipuler ce produit.

PREMIERS SOINS:

Contact avec les yeux: les rincer abondamment à l'eau propre sans délai, pendant 15 minutes. Recourir au médecin ou contacter un centre antipoison. Contact avec la peau: laver les parties atteintes au savon et à l'eau. Retirer et laver les vêtements contaminés. Ne pas les laver avec d'autres vêtements. En cas d'irritation persistante de la peau recourir au médecin ou contacter le Centre Antipoison. Produit avalé: **NE PAS FAIRE VOMIR.** Faire appel au médecin pour pratiquer le lavage d'estomac ou contacter un Centre Antipoison. Si le vomissement se produit de lui-même, tenir la tête du malade plus bas que les hanches pour diminuer le risque qu'il respire du liquide. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE: Ne pas conserver au-dessus de 50°C. Garder le contenant bien bouché quand il ne sert pas.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Il n'existe aucun antidote spécifique. Recourir à des soins de soutien. Le médecin doit établir son traitement selon les réactions du patient. Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche signalétique.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

À L'ATTENTION DE L'USAGER: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition. SYLGARD® 309 est une

marque déposée de Dow Corning Corp. Inc. 1) Basagran est une marque déposée de BASF Canada Inc. 2) Pursuit est une marque déposée de Cyanamid Canada Inc. 3) Roundup, Vision, Laredo, Renegade, Wrangler sont des marque déposée de Monsanto Canada Inc. 4) Tordon 101 est une marque déposée de Dow Elanco Canada Inc. 5) Glycos est une marque déposée de Cheminova Agro A/S, Danemark.